DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON DE MARSON

COMMUNE DE CHEPY

Date de convocation :

3 Avril 2012

Nombre de Conseillers 11

Présents 11

N° 1176

Objet :

Modification de limites Intercommunales après Remembrement Chepy-St Germain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le 10 Avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

M. MENISSIER- Ph. GIOVANNI - G. VILLE – P. WEBER-
P. BALOURDET- F. PHILIPPON - D. CHAURE - S. RENAULT –
J. SOURDET - B. DIOUY

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élue secrétaire : B.DIOUY

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des opérations de remembrement qui se sont déroulées sur les territoires de CHEPY, SAINT GERMAIN LA VILLE , SARRY et MONCETZ-LONGEVAS il a été procédé à la modification des limites intercommunales entre :

CHEPY et SAINT GERMAIN LA VILLE

Le Conseil Municipal a donc à se prononcer sur les projets présentés par le Cabinet DUPONT REMY MIRAMON, Géomètres- Experts à CHAMPIGNY (Marne).

Après examen des procès-verbaux de reconnaissance et des plans joints, le Conseil Municipal décide d'accepter ces nouvelles limites.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 17 Avril 2012

Le Maire,

J. ROUSSINET.